

**Département des Affaires Juridiques**  
Décision DAJ2025-397

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL  
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche**  
relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu le décret du 1er février 2023**  
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu la décision Inserm n° 2023-318, modifiée**  
relative à l'organisation des services centraux du siège ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est accordée à Monsieur Denis VIVIEN, Directeur de l'Institut Thématisé "Neurosciences, sciences cognitives, neurologie, psychiatrie" de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, afin de lui permettre de signer, au nom du Professeur Didier Samuel, Président directeur général de l'Inserm, dans les limites de ses attributions, tout acte et document administratif afférent aux activités dudit Institut Thématisé.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 4 février 2025.

**Didier Samuel**